



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/964
S/1997/656
22 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 58 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 21 août 1997, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les derniers actes de vandalisme et de profanation de plusieurs monuments historiques et lieux de culte qui ont été commis dans la zone de la République de Chypre occupée par les Turcs; il s'agit des églises de la Vierge Marie près de Prastio, de l'Apôtre Andreas au voisinage de Kyrenia, de la Vierge Marie à Pano Zodia, et de St. Sergios et de St. Paraskevi dans le village d'Agios Sergios, près de l'ancienne Salamis.

Ce sont là les exemples les plus récents d'une longue série d'actes de pillage et de destruction systématiques des monuments archéologiques, historiques et religieux de l'île dont la Turquie, en tant que puissance occupante, devra être tenue pleinement et exclusivement responsable.

Au nom du Gouvernement grec, je tiens à élever une protestation contre ces actes inadmissibles commis récemment, qui s'inscrivent dans le cadre du plan de la Turquie visant à détruire et réduire à néant le patrimoine culturel et religieux de Chypre en violation du droit international et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, au titre du point 58 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Christos G. ZACHARAKIS
